

double opération seront demandés en temps utile ¹. L'enlèvement se fit avec plein succès, sinon sans difficulté — car le béton de support était d'une solidité vraiment romaine — avant la mauvaise saison, ainsi que le remblayage de l'excavation qui aurait rendu impossible la suite de nos recherches. Par une soumission du 18 avril 1914 ², le maître mosaïste Ciancia s'engageait, moyennant une somme forfaitaire de 8.000 francs, à reconstituer sur dalles de ciment encadrées de fer, transporter à l'Exposition internationale de Lyon —, où il avait été décidé qu'elle figurerait avant d'aller prendre sa place définitive au musée —, poser, enlever, transporter et repasser à cette place définitive, la mosaïque qui était, depuis l'ablation, dans ses ateliers, rue de la Villardiére, 8. La reconstitution, qui pouvait se faire à coup sûr, en raison de la symétrie du décor, et qui fut faite avec beaucoup d'art et de soin sous la direction de Claudius Mora, était déjà terminée, la mosaïque reconstituée se voyait déjà, en très bonne lumière, mais verticalement ou presque, à l'Exposition internationale, lorsque le maire présenta cette soumission au conseil, dans la séance du 29 juillet 1914, et lui demanda de régulariser la dépense ³. Après la clôture si malheureusement prématuée de l'Exposition, la mosaïque fut transportée dans l'ancienne église Saint-Pierre, devenue annexe du Palais des Arts ; c'est là, dans le pavé du chœur, que doit avoir lieu, mais que les circonstances n'ont pas encore permis, sa repose définitive. Le 30 juin 1920, le mosaïste Ciancia fournissait un mémoire conforme à sa soumission, réglé le 10 août sur certificat de paiement délivré à cette date par l'architecte en chef de la ville et rappelant que la repose définitive était comprise pour une somme de 300 francs dans le devis total de 8.000 francs ⁴. Enfin, le 26 octobre 1920, l'architecte en chef, M. Meysson, écrivait à M. Focillon, directeur des Musées, pour que l'emplacement exact lui fût désigné, où la mosaïque devait être placée ⁵. Il est désirable qu'elle redevienne visible au public le plus tôt possible ; mais elle a été reconstituée de telle sorte qu'il n'y a point péril en la demeure.

Philippe FABIA.

1. *Conseil municipal*, 1913, 1^{er} semestre, p. 274 et suiv. ; 2^{er} semestre, p. 79 et suiv.

2. Dossier communiqué par l'architecture municipale.

3. *Conseil municipal*, 1914, 2^{er} sem., p. 39.

4. Dossier de l'architecture municipale.

5. *Ibid.*